



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 28 MARS 2014

Vendredi 28 mars 2014 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous sa présidence.

Date de la convocation

23 mars 2014

Date d'affichage de la convocation

23 mars 2014

Date d'affichage du C.R.

31 mars 2014

Nombre de conseillers

En exercice 27

Quorum : 14

Présents : 26

Procuration : 1

Votants : 27

Étaient présents : Mmes Christelle BEAUDOUIN, Martine BUTEUX, MM. Claude CAUVIN, Franck CENDRIER, Amand CHOQUET, Michel COMBE, Dominique DELIVET, Mmes Fabienne DERETTE, Sandrine DUPONT avec pouvoir de Mme Corinne SEBERT, Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Evelyne LABORY, MM. Michel LE MESLE, Gaël LÉBOUCHER, Alexandre LECERF, Mmes Amélie LEGOUPIL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jean-Pierre OLIVIER, Jacques-Yves OUIN, Bruno PAIN, Mme Marie-Hélène PORTIER, M. Patrice RENOUF, Mme Florence SEBILO.

Absente excusée: Mme Corinne SEBERT.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte par Monsieur Dominique DELIVET, Maire sortant, qui, après l'appel nominal des nouveaux élus, a vérifié que le quorum était atteint et les a, ensuite, installés dans leur fonction de conseillers municipaux. Madame ISABEL est nommée secrétaire de séance. Madame Florence GUERIN et Monsieur Franck CENDRIER ont été désignés assesseurs.

DELIBERATION N°12 - ELECTION DU MAIRE

Monsieur Dominique DELIVET invite le doyen de la nouvelle Assemblée, Monsieur Michel LE MESLE, à présider la séance. Il est procédé à l'élection du Maire en application des Articles L.2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent notamment que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue à deux tours et relative, le cas échéant, au troisième et dernier tour. Le détail des scrutins figure en annexe.

DELIBERATION N°13 - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Dominique DELIVET, élu Maire, Le Conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints de la commune en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et indique que 8 adjoints peuvent être élus à Argences.

Le Conseil Municipal décide que 8 adjoints pourront être élus.

DELIBERATION N°14 - ELECTIONS DES 8 ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Dominique DELIVET, Maire, Le Conseil municipal est invité à élire au scrutin de liste les 8 adjoints dans les mêmes conditions que celles de l'élection du Maire. Il est donc procédé immédiatement à l'élection des 8 adjoints au Maire. Le détail des scrutins figure dans le procès verbal de l'élection joint en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50 minutes.

Le présent compte rendu contient 3 délibérations numérotées de 12 à 14.